



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU



**MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
interministérielle du
numérique**

PLAN DE RELANCE

VOLET « MISE A NIVEAU NUMERIQUE DE L'ETAT ET DES TERRITOIRES »

Décision N° 12-363-DNUM-DNUM-0011_011

Décision d'attribution de subvention de financement de projets

Vu la convention entre le ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance et le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques relative à la délégation de gestion et à l'utilisation des crédits du Plan France Relance,

Vu l'instruction du 9 mars 2021 relative à l'application de la circulaire CCPB2100712C de gestion budgétaire du plan de relance du 11 janvier 2021.

Préambule

Au titre du fonds « transformation numérique des collectivités territoriales du volet « mise à niveau numérique de l'Etat et des territoires » du plan de relance, l'Etat accompagne et finance le raccordement des collectivités aux API nationales et à France Connect.

Suite aux candidatures reçues par la DINUM au titre du cofinancement de l'intégration de France Connect et d'API nationales dans des services publics numériques portés par les collectivités territoriales,

Des subventions forfaitaires sont accordées sur le budget délégué à la Direction interministérielle du numérique sur le programme **363** « Compétitivité » (domaine fonctionnel : 0363-04) en vue de financer les opérations suivantes, dont la réalisation par les bénéficiaires est prévue avant le 31 décembre 2022 :

Article 1. Objet

La présente décision a pour objet de définir les montants de financement octroyés à chaque bénéficiaire, pour les projets ayant reçu un avis favorable en comité de relance et de préciser les modalités particulières de réalisation des crédits dans le cadre du plan de relance.

Article 2. Bénéficiaires

Bénéficiaire	Opération	Montant (EUR TTC)
COMMUNE DE RAMATUELLE [83350 RAMATUELLE] SIRET : 21830101800014	Raccordement à l'API : API particuliers	5 000
COMMUNAUTE DE L'OUEST RHODANIEN [69170 TARARE] SIRET : 20004056600016	Raccordement à France Connect	5 000
COMMUNE DE TRELOU SUR MARNE [02850 TRELOU-SUR-MARNE] SIRET : 21020721300013	Raccordement à France Connect	5 000
COMMUNE DE TRELOU SUR MARNE [02850 TRELOU-SUR-MARNE] SIRET : 21020721300013	Raccordement à l'API : API Particulier	5 000
DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES [64000 PAU] SIRET : 22640001800876	Raccordement à France Connect	5 000
COMMUNE DE LIMOURS [91470 LIMOURS] SIRET : 21910338900017	Raccordement à France Connect	5 000

COMMUNE DE ANGERVILLE [91670 ANGERVILLE] SIRET : 21910016100013	Raccordement à France Connect	5 000
COMMUNE DE VANNES [56000 VANNES] SIRET : 21560260800014	Raccordement à France Connect	5 000
COMMUNE D ARMENTIERES [59280 ARMENTIERES] SIRET : 21590017600011	Raccordement à France Connect	5 000
COMMUNE DE VAUFREY [25190 VAUFREY] SIRET : 21250591100017	Raccordement à l'API : Api Particulier	5 000
COMMUNE THORIGNY SUR MARNE [77400 THORIGNY-SUR-MARNE] SIRET : 21770464200016	Raccordement à l'API : API Particulier	5 000
COMMUNE DE SAINT FLOUR [15100 SAINT-FLOUR] SIRET : 21150187900012	Raccordement à France Connect	5 000
	Total	60 000

Article 3. Modalités financières

Le versement du cofinancement tel que spécifié au point 2, interviendra en une seule fois

L'ordonnateur de la dépense est la DINUM. Le comptable assignataire est le contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) auprès des services du Premier ministre.

Le directeur adjoint interministériel du numérique

Xavier ALBOUY

Le 16/02/2022



ANNEXE IMPUTATIONS

REFERENCES CHORUS (pour les services bénéficiaires de l'Etat)	
Domaine fonctionnel	0363-04
Centre financier	0363-DNUM-DNUM
Activité(s)	036304030001 Fonds ITN
Projet analytique ministériel	12-363-DNUM-DNUM-0011
Axe de localisation interministérielle	Pour les dépenses hors immobilier, il convient de saisir le code INSEE de la commune bénéficiaire de la dépense ou, à défaut, notamment en cas de dépenses réalisées à l'échelle supra-communale, le département ou la région.